

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur

Résidence « Les Grands Jardins »
40 rue de Romillé
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE
Représentée par M. BERTIN Christian - Directeur

Objet du marché

Fourniture de mobilier pour l'EHPAD – Résidence « Les Grands Jardins »

Procédure adaptée conformément à l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et définis selon les articles 27 et 34 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de (mois zéro) :

Mars 2017

Date du marché
Montant TTC (compris options retenues par Maîtrise d'Ouvrage)
Imputation

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur

Résidence « Les Grands Jardins »
40, rue de Romillé
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE
Représentée par M. BERTIN Christian - Directeur

Personnes habilitées à donner les renseignements

Prévus à l'article 130 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Directeur de l'établissement et la Décoratrice d'intérieur 1 ter allée de FERMONT 35770 VERN/SEICHE
06.20.86.33.12 caroline.desert@gmail.com

Ordonnateur

Le Directeur de l'établissement

Comptable public assignataire des paiements

Centre des finances publiques de MONTAUBAN DE BRETAGNE

Maître d'Œuvre

cmenier | archi

atelier de RENNES (35)

2A, rue du Pâtis Tatelin

35700 Rennes

Tél. : 02 99 27 87 25

Courriel : architecte@cmenier.com

www.cmenier.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
ARTICLE 1. CONTRACTANT(S).....	4
ARTICLE 2. DECLARATION SUR L'HONNEUR.....	7
ARTICLE 3. PRIX	7
1 - Montant du marché	7
2 - Montant sous-traité	8
2.1 - Aucune sous-traitance.....	8
2.2 - Montant sous-traité désigné au marché	8
2.3 - Montant sous-traité envisagé	9
2.4 - Créance présentée en nantissement ou cession	9
ARTICLE 4. DELAI DE REALISATION	9
1 - Délai pour la période de préparation.....	Erreur ! Signet non défini.
2 - Délai de la période d'exécution.....	9
ARTICLE 5. PRIX ET MODES D'EVALUATION DES OUVRAGES VARIATION DES PRIX, REGLEMENT DES COMPTES.....	10
1 - Répartition des paiements	10
2 - Contenu des prix, mode d'évaluation des ouvrages et règlement des comptes.....	10
3 - Dépenses communes	10
4 - Application de la Taxe à la valeur ajoutée	10
ARTICLE 6. PAIEMENTS.....	10
ARTICLE 7. AVANCE OBLIGATOIRE ART. 110 DU DECRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS 12	
ACCEPTATION DE L'OFFRE	14
ANNEXE N°1 - PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE) IMPOSEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE N°2 - REPARTITION DES PRESTATIONS ENTRE LES MEMBRES DU GROUPEMENT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PREAMBULE

Le marché comprend 1 seul lot

ARTICLE 1. CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

Nom et prénom :	
En qualité de :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

Nous soussignés,

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
En qualité de :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	

Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
En qualité de :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant 3	
Nom et prénom :	
En qualité de :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	

Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

Après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés, notamment :
 - ✓ AAPC,
 - ✓ CCTP,
 - ✓ DPGF,
 - ✓ RC
 - ✓ le Plan de Sécurité et de Protection de la Santé
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'art. **444 & 48** du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

- m'engage** sans réserve, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi que les attestations d'assurance visées au CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

- nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représenté par :

--

Mandataire du groupement, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article **48** du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi que les attestations d'assurance visées à l'article 1-7.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représenté par :

Mandataire du groupement, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article **48** du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi que les attestations d'assurance visées à l'article 1-7.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

ARTICLE 2. DECLARATION SUR L'HONNEUR

J' (nous) atteste (ons) sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5 et L620-3 du Code du Travail.

J'(nous) affirme(ons), sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes (nos) tort (s) exclusif(s), que la (les) société (s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n°52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978.

J'(nous) affirme(ons), sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à ses torts exclusifs, que la (les) société (s) pour laquelle (lesquelles) j' (nous) intervien(s) (intervenons) ne tombe (nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant du Code du Travail (article L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3), et ce depuis les cinq (5) dernières années.

ARTICLE 3. PRIX

1 - Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 et fixé en page 1 du présent acte d'engagement.

Pas de variation des prix.

L'évaluation de l'ensemble des prestations du lot telle qu'elle résulte de la Décomposition du Prix Global Forfaitaire est définie comme suit :

Montant de l'opération:

• Montant du lot mobilier hors TVA :	€ HT
• Une TVA au taux de% est applicable sur le montant des prestations (neuf), soit :	€
• Une TVA au taux de% est applicable sur le montant des prestations (restructuration), soit :	€
TOTAL TTC	€ TTC

2 - Montant sous-traité

2.1 - Aucune sous-traitance

Je(nous) déclare(ons) que les prestations seront exécutés en totalité par mon (nos) entreprise(s) ou par l'(les) entreprise(s) que je(nous) représente(ons) et qu'aucune prestation de quelque nature qu'elle soit, ne sera exécutée par des sous-traitants.

2.2 - Montant sous-traité désigné au marché

Le(s) annexe(s) n° au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- | | |
|-----------------------|--|
| • Montant hors TVA | € |
| • Montant TVA incluse | € |

Les déclarations et attestations (article 134 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

2.3 - Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au Pouvoir Adjudicateur.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra proposer en nantissement, ou céder :

Nature de la prestation	Montants	
	hors TVA	TVA incluse
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€
Total :	€	€

2.4 - Créance présentée en nantissement ou cession

Prestataire unique :

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

	€
--	---

Groupement :

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **nous pourrons** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3
€	€	€

ARTICLE 4. DELAI DE REALISATION

1 - Délai de la période d'exécution

Les prestations seront exécutées dans un délai de 3 mois.

ARTICLE 5. PRIX ET MODES D'ÉVALUATION DES OUVRAGES VARIATION DES PRIX, RÈGLEMENT DES COMPTES.

1 - Répartition des paiements

L'acte d'engagement indique ce qui doit être payé à l'entrepreneur titulaire et à ses sous-traitants.

2 - Contenu des prix, mode d'évaluation des ouvrages et règlement des comptes

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des prestations. Il reconnaît, pour l'opération, avant la remise de son acte d'engagement, avoir notamment:

- pris connaissance complètement et entièrement du terrain et de ses limites, ainsi que les conditions d'accès et des possibilités de dessertes, notamment en période estivale.
- contrôlé les indications des documents des dossiers d'appels à la concurrence, et s'être assuré qu'elles sont exactes, suffisantes et concordantes,
- s'être entouré de tous renseignements complémentaires nécessaires auprès des maîtres d'œuvres et après de tous les services ou autorités compétentes.

3 - Dépenses communes

Sans Objet

4 - Application de la Taxe à la valeur ajoutée

Les montants des acomptes mensuels et de l'acompte pour solde seront calculés en appliquant les taux de la TVA en vigueur lors de l'établissement des facturations.

ARTICLE 6. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché se font après service fait et dans les 30 jours suivant réception de la facture.

Prestataire unique :

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :		
à :		
au nom de :		
sous le numéro :		clé RIB :
code banque :		code guichet :

Groupement conjoint ou solidaire (Rayer la mention inutile) - Compte unique :

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :		
à :		
au nom de :		
sous le numéro :		clé RIB :
code banque :		code guichet :

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Groupement conjoint ou solidaire (Rayer la mention inutile) - Comptes séparés :

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	

Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	

Cotraitant 3	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	clé RIB :
	code guichet :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 7. AVANCE OBLIGATOIRE ART. 110 DU DECRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS

Une avance de 5% du montant initial toutes taxes comprises du marché ou de la tranche affermie si leur durée est inférieure ou égale à 12 mois ; si cette durée est supérieure à 12 mois, l'avance est égale à 5% d'une somme égale à 12 fois le montant minimum divisé par la durée du marché divisé en mois, sous réserve que le montant fixé dans le présent acte d'engagement soit supérieur au seuil de 20 000 € HT.

NOTA : La durée du marché prise en compte est la durée globale de l'opération (mois de chantier + mois de période de préparation)

Prestataire unique :

Le prestataire désigné ci-avant :

- refuse** de percevoir l'avance forfaitaire prévue au CCAP.
 ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue au CCAP.

Groupement solidaire :

Les prestataires désignés ci-avant :

- refusent** de percevoir l'avance forfaitaire prévue au CCAP.
 ne refusent pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue au CCAP.

Dans le cas où l'entreprise ne cocherait aucune des 2 cases ci-dessous; celle-ci est réputée REFUSER l'avance.

Groupement conjoint :

Les prestataires désignés ci-après :



refuse(nt) de percevoir l'avance forfaitaire prévue au CCAP.



ne refuse(nt) pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue au CCAP.

Dans le cas où l'entreprise ne cocherait aucune des 2 cases ci-dessous; celle-ci est réputée REFUSER l'avance.

Fait en un seul original

à :

le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

MONTAUBAN DE B – fourniture de mobilier

		TVA 20 %
Marché de base HT		€
PSE n°		€
PSE n°		€
PSE n°		€
TOTAL H.T.RETENU:		€
TVA ...20... %		€
TOTAL TTC RETENU:		€

Le pouvoir adjudicateur

à :

le :

Date d'effet du marché	
Reçu notification du marché le :	
Le prestataire / mandataire du groupement :	
Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le	
à :	le : (date d'apposition de la signature ci-après)